-11

MOTION

CONCERNANT

L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Honduras, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Honduras, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras, signés le 5 novembre 2013 et en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2014.

---0000000---

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la Loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

 L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Honduras, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Honduras, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras, signés le 5 novembre 2013 et en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2014.